N° 58
. Samedi
22 décembre 1979
Prix : 1 F
12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Un Budget 80 cul par-dessus tête : le P.s saisit le Conseil constitutionnel • Procès de Prague : soutien aux inculpés • Fusées d'Ouest ou d'Est : il faut qu'elles reculent • Décentralisation : le Projet socialiste par Pierre Mauroy • La croissance n'est pas triste pour tout le monde • ... et la chasse au Canard, qui déchaîne Riposte et la presse

Pour les fêtes, l'Elysée voudrait s'offrir un Canard-laquais

«Quand j'ai envie de regarder ce que sont la dignité et la qualité française, il me suffit de regarder Anne-Aymone». Propos d'un mari président, lors de sa dernière heure télévisée.

Le mari avait sans doute ses raisons. Le président a eu tort. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il confond ses affaires privées et celles de l'Etat. C'est même devenu une habitude. Les affaires sont les affaires. L'Etat a ses raisons d'Etat. Mais l'image donnée des affaires de l'Etat n'est pas celle de la «dignité et de la qualité française» quand on regarde l'époux d'Anne-Aymone.

Mercredi à l'Assemblée, un certain M. François Poncet, entre autre chargé des affaires giscardiennes en Afrique, a prononcé le mot de dégoût parce que Jean Pierre Chevènement lui avait dit quelques vérités. Et que, comme son maître, la vérité l'offense. Le dégoût est bien à l'ordre du jour. Il est même au pouvoir. Et ses remugles sentent de plus en plus fort.

Ne voilà-t-il pas maintenant, que l'on commande d'en haut, des opérations de basse police. Sans plus même se donner la peine de se cacher.

Coupables de dire la vérité

Car c'est bien de l'Elysée que sont venus les ordres d'inculper Roger Fressoz et Claude Angéli du Canard Enchaîné. La décision en effet, n'a pas été prise par le juge d'instruction selon les procédures d'usage, mais par le Parquet. Qui l'a avoué et qui agissait sur instructions.

Ces deux journalistes sont gravement coupables : ils ont écrit ce qu'il ne fallait pas donner à lire. Ils ont osé parler de ce qu'il fallait taire. Ils ont dit le vrai qui n'était pas à dire. Ils ont eu l'audace de prouver ce qu'ils disaient ! Et Angéli venait encore de le répéter à la télé à l'émission du P.s où il était invité, quelques heures avant sa convocation au Palais de justice. C'en était trop.

On a donc décidé de couper les ailes à ce Canard déchaîné. Amis du Canard, il faut que vous sachiez : nous sommes des millions à aimer vous regarder voler. Nous sommes tous des canards enchaînés.

Quand on pense que «le président des Français» se vantait l'autre jour de n'avoir pas une seule fois engagé de poursuites contre la presse depuis le début de son règne, en rappelant que De Gaulle, lui, l'avait fait souvent ! Il préfère pour sa part, ne pas faire lui même ce qu'il peut faire faire par ses flics et par ses juges.

Mais tout de même, quels procédés et quelles moeurs ! On croyait qu'on ne reverrait plus jamais ça chez nous. Que le temps des actions punitives en vert de gris était révolu. Et pourtant, «ils» sont allés chercher un prétexte qui ne tient ni en fait ni en droit ! Qui n'a pas de précédent ! Tandis qu'aveugle est la police et sourde la justice, quand elles ont ordre de refuser de voir et entendre. Comme ce fût le cas d'ailleurs pour le même Canard pour l'affaire des diamants. Ne serait-ce que pour la fraude du fisc et de la législation des douanes dont s'est rendu coupable le voyageur, rentrant clandestinement en France des millions de bijoux qu'on lui avait donnés.

Aux combinaisons financières et à la conspiration du silence s'ajoutent désormais les complots juridico-politicers. Non pas pour chasser la corruption. Pour chasser le Canard. Pour traquer la liberté. Vous avez dit dégoût messieurs ? Ce sera aussi notre dernier mot.

Georges Fillioud

épinglé

« Nous avons conclu à la nécessité de garder en toutes circonstances l'esprit critique... ».

Francette Lazard, à propos du centenaire de J.V. Djougachvili dit Staline.

L'inculpation d'Angeli et Fressoz à travers la presse déchaînée

Tous les quotidiens nationaux du matin font état de la nouvelle affaire du *Canard Enchaîné*. Il nous a paru intéressant de relever les principaux commentaires. Nous avons cité les journalistes en fonction de l'importance qu'ils accordaient à l'affaire.

Dans **La Lettre de la Nation,** Pierre Charpy consacre à l'affaire son éditorial. «*Cette inculpation est l'acte le plus scandaleux qui ait jamais été commis en matière de presse depuis l'occupation allemande*» déclare Pierre Charpy, qui rappelle qu'«*il ne peut pas être suspect de complaisance vis à vis du Canard Enchaîné*», et pose deux questions : «*Pourquoi le Président de la République quand il n'était que ministre des Finances n'avait-il pas engagé la même action contre le même journal qui, de la même source, avait publié la feuille d'impôts de Jacques Chaban Delmas ?*» et aussi : «*Pourquoi (Le Canard) est-il accusé d'avoir détenu des feuilles d'impôts et pas d'avoir publié des bons de commande de Bokassa à sa société de production de diamants ?*» Conclusion de notre confrère R.p.r : «*... j'ai honte comme tous les Français qui croyaient vivre dans une société de liberté. Et je suis inquiet parce que ce genre de procédé mène à un autre genre de société*».

Dans **Le Quotidien de Paris,** grosse manchette rouge et noir à la première page : «*Le Canard inculpé, LA CHASSE EST OUVERTE*» et ce commentaire de Dominique Jamet : «*M. Valéry Giscard d'Estaing se targait il y a peu de n'avoir, contrairement à ses prédécesseurs, jamais poursuivi la presse. Le voilà qui perd sa virginité en de bien scabreuses circonstances où sa dignité n'était point engagée, mais seule sa rancune. Car nul ne s'y trompera, l'auteur «principal» de l'inculpation n'est pas M. Cabié, mais le chef de l'Etat*». Jamet souligne par ailleurs «*l'interprétation intensive de la notion de recel» qui a*

(suite page 4)

A nos lecteurs

En raison des fêtes et de l'absence traditionnelle d'actualité politique pendant cette période, Riposte suspend sa publication jusqu'au 8 janvier. Nous vous souhaitons une année 1980 qui réponde à vos vœux.

POSITION

Le projet socialiste pour la décentralisation de l'Etat

par Pierre Mauroy

Le Parti socialiste vient de déposer la première proposition de loi pour une réforme globale visant à la décentralisation du pouvoir de l'état vers les régions et les collectivités locales. C'est l'aboutissement du travail accompli depuis un an par un groupe de réflexion animé par Pierre Mauroy et Marcel Debarge et réunissant les parlementaires socialistes des commissions du parti. Le député maire de Lille analyse ci-dessous, pour les lecteurs de Riposte, l'esprit et les grandes lignes de ce projet.

De tous les partis politiques français le Parti socialiste est celui qui s'affirme le plus résolument décentralisateur. Dans son manifeste municipal de 1977, comme dans son manifeste cantonnal de 1979, il s'est prononcé sans réserve pour une organisation décentralisée de la société conformément à son orientation autogestionnaire. Les résultats électoraux ont d'ailleurs montré que ses perspectives éveillaient un intérêt certain dans l'opinion.

Toutefois, et paradoxalement, la passion bien compréhensible qui anime les militants et les élus à l'égard de ces questions n'avaient pas permis jusqu'à ce jour au parti de trancher plusieurs questions essentielles et de disposer d'un projet global sous forme de propositions de loi, traitant de l'ensemble de la réforme. Or, s'il est un domaine dans lequel il n'était pas possible de différer plus longtemps l'explicitation d'une doctrine, c'est bien celui de l'organisation des pouvoirs publics et de l'Etat.

Deux propositions de loi viennent d'être déposées par le groupe parlementaire de l'Assemblée nationale ; la première d'entre elle modifie la constitution sur plusieurs points fondamentaux ; la seconde, qui comprend près de 180 articles, pose les bases juridiques d'une profonde décentralisation susceptible de transformer radicalement l'exercice du pouvoir dans notre pays.

Sans entrer dans le détail des dispositions pratiques, je voudrais souligner la nature et la portée de quelques unes d'entre elles.

Casser la pyramide

La mise en place au niveau régional d'une assemblée élue au suffrage universel direct est l'élément fondamental de toute décentralisation. La région se voit dotée de compétences étendues, notamment en matière de planification, d'investissements et d'interventions économiques.

De telles collectivités ne peuvent qu'être garanties de la rupture des liens de dépendance entre les collectivités locales qui sont les plus faibles par leur consistance, leur territoire, la population qu'elles rassemblent, et l'Etat central.

Par ailleurs il faut souligner que le mode d'élection choisi pour la nouvelle assemblée régionale, est la proportionnelle sur liste régionale. De même les villes de plus de 30 000 habitants élisent leur conseil municipal à la proportionnelle. Un dispositif tout à fait original de distribution des compétence entre l'Etat et les collectivités locales a d'autre part été arrêté.

Aujourd'hui, l'ordre juridique français ressemble à une pyramide, les actes de l'autorité inférieure devant obéir à ceux de l'autorité supérieure. C'est en vertu de ce principe que les conseils généraux ou les municipalités voient leur action encadrée par un réseau complexe de décrets, d'arrêtés, voire de circulaires réglementant souvent de manière précise et tatillone l'action locale, vidant le travail des élus locaux d'une partie de son sens.

On comprend dès lors qu'il ne suffisait pas de doter les collectivités de compétences élargies pour avoir réellement décentralisé : l'Etat central peut à tout moment reprendre, par le biais de la règlementation, les responsabilités qu'il confierait aux collectivités de base.

La novation de notre projet, c'est de limiter très strictement la compétence de l'Etat central. En fait, les collectivités se voient dotées d'un pouvoir règlementaire autonome, le gouvernement ne pouvant intervenir que dans le cadre d'un champ de compétence qui sera délimité par une loi organique.

Ainsi le périmètre d'intervention de l'Etat se trouve limitativement défini. Les règlements et circulaires des autorités gouvernementales qui excèderaient les matières énumérées par la loi organique ne seraient pas opposables aux collectivités.

Ces mécanismes d'aspect technique introduisent en fait une véritable révolution politique. Les collectivités locales ne seront tenues qu'à respecter la loi dans la majorité de leurs domaines d'intervention. De telles dispositions permettent le plein exercice des pouvoirs locaux.

Toutefois, rien ne serait possible si on ne donnait pas aux collectivités locales des moyens financiers leur garantissant le plein exercice de leur compétence. La proposition de loi innove en redessinant complètement la structure des impôts locaux : création d'un véritable impôt foncier et immobilier, remplacement de la taxe d'application par un impot local sur le revenu, modification de la base de la taxe professionnelle qui prend le nom d'impot professionnel.

Bien entendu la liberté des assemblées de fixer les taux est élargie. Et de nouvelles dispositions fiscales assurent le financement des compétences transférées.

Un statut de la fonction publique

Il fallait aussi régler le problème du statut des élus. Notre proposition prévoit de donner aux élus les moyens financiers d'assurer leur tâche, elle garantit un régime de retraite plus satisfaisant. Enfin, elle précise les règles de cumul des mandats conformément aux dispositions prises par le Parti dans le cadre du règlement intérieur.

D'autre part nous avons voulu tirer les conséquences de l'élection du Conseil régional au suffrage universel en édictant une règle d'incompatibilité entre les fonctions des parlementaires et celle de conseiller régional.

Enfin, la proposition de loi innove en ce qu'elle prévoit la définition par la loi d'un véritable statut de la fonction publique locale sur le modèle de ce qui existe pour les fonctionnaires de l'Etat, et définit les règles garantissant tout à la fois les intérets des personnels et l'indispensable marge de manoeuvre laissée aux élus pour mettre en oeuvre leur politique.



Telles sont les grandes lignes des propositions que nous opposons aux timides tentatives de réforme proposées par le gouvernement et qui selon nous ne permettent pas de passer d'une société de centralisation dominée par le pouvoir de la technocratie à une société décentralisée où des élus responsables devant l'opinion agissent par délégation à un niveau de proximité où ils sont toujours aisément controlables.

RIPOSTE

12 cité Malesherbes, 75009 Paris Tél. : 878.40.73
Télex : 660.582 F
Directeur : Georges Fillioud
Rédaction - Edition : Gérard Colé
Gérard Descotils, Michel Deschamp
Administration : Nicole Covillers
Délégué à la Publication : Henri Pradeaux
Numéro de Commission Paritaire : 601.22
Abonnement : 250 F par an
Composition : OFRES **Imprimerie** B.P. - Paris

Pourquoi les socialistes n'ont pas voté la motion communiste

La mort nucléaire n'a pas de nationalité

La motion de censure déposée par les députés communistes pour protester contre la «complicité» du gouvernement français dans la décision de modernisation de l'armement de l'O.t.a.n n'a recueilli jeudi soir que 86 voix. Ainsi cette «médiocre opération de politique intérieure», selon les termes de François Mitterrand, s'est-elle achevée médiocrement.

Au moins le débat sur cette motion de censure a-t-il permis au premier secrétaire du Parti socialiste de réaffirmer clairement les positions du P.s à propos de l'équilibre des armements entre les deux superpuissances et de la nécessaire autonomie de la défense française.

François Mitterrand a d'abord rappelé quelques évidences : «la France fait partie de l'Alliance atlantique. Elle ne participe pas au commandement intégré de l'O.t.a.n. Elle dispose d'un pouvoir de décision et d'une force atomique autonomes. Elle entretient des relations d'amitié avec l'U.r.s.s. Elle refuse le réarmement nucléaire de l'Allemagne. S'il est un domaine dans lequel un consentement général s'est établi entre les représentants du peuple français, c'est bien celui-là».

Que dire donc, sur cette base, du feu vert donné par l'O.t.a.n à l'implantation de fusées Pershing et de missiles de croisière pour faire face aux SS 20 et aux Backfire soviétiques ? Une autre évidence : «si l'on condamne la mort nucléaire, le raisonnement qui vaut pour telle capacité de dévastation ne vaut-il pas pour une autre ?» Et François Mitterrand de s'écrier : «si l'U.r.s.s est un pays ami, ce que je crois, si l'U.r.s.s est un pays pacifique, ce que je crois, pourquoi ces fusées pointées en direction de nos villes, de nos arsenaux, de nos installations militaires ? Quand on parle de menaces dans le monde, je n'accepte pas que qui que ce soit fasse l'impasse sur les menaces pesant sur la France !»

«Nous ne sommes pas de ceux qui disent, a poursuivi le premier secrétaire du P.s, il y a des SS 20, il faut donc des Pershing. Nous, nous disons : puisqu'il y a des SS 20 et des Pershing, il faut négocier. Il ne faut pas refuser les propositions de M. Brejnev (...) Il faut utiliser le délai de trois ans précédant l'utilisation définitive des Pershing. Il faut mettre sur pied cette conférence européenne sur les menaces et les tensions que j'avais proposée... plusieurs mois avant que le Président de la République et le parti communiste français ne fassent des propositions comparables».

En conséquence, a déclaré François Mitterrand, le groupe des socialistes et des radicaux de gauche ne votera cette motion de censure «qui s'attaque uniquement à l'armement américain», «qui s'appuie sur le slogan «non à la mort nucléaire» : la mort nucléaire n'a pas de nationalité, et d'ailleurs les signataires de la motion préconisent le tout nucléaire civil et militaire».

Cette motion de censure, a encore affirmé le dirigeant socialiste, «fait de la surenchère par rapport aux positions soviétiques» ; n'a-t-il pas été indiqué que M. Brejnev recherchait l'appui de l'Internationale socialiste, dont il partageait les préoccupations quant au désarmement ? Avec cette opération le P.c «espérait en fait, et bien à tort, mettre dans l'embarras un autre groupe parlementaire. Mais ce groupe a une position bien claire : il y a des fusées des deux côtés, il faut qu'elles reculent des deux côtés».

«Nous refuserons aussi cette motion de censure parce qu'elle n'attaque pas le gouvernement là où il faudrait. Ce sont les ventes d'armes qu'il faut condamner, les ingérences en Afrique, l'aide aux dictateurs, la politique qui rase les murs au Vietnam et au Cambodge, par exemple...»

François Mitterrand a conclu : «ni glacis atlantique, ni glacis soviétique, ni fusées de mort russes, ni fusées de mort américaines. Solidarité avec nos alliés, oui. Soumission à leurs décisions, non. Amitié avec l'U.r.s.s, oui. Soumission à ses intérêts, non. Désarmer, oui, Surarmer, non (...) La paix c'est l'arbitrage, la sécurité collective et, plus encore, le désarmement, seule voie pour échapper à la menace qui pèse sur le monde».

QUESTIONS ECRITES

de Jacques MELLICK

sur l'avenir du C.e.t.e - (Centre d'études techniques de l'équipement) Nord - Picardie. Cet organisme public d'étude, d'assistance et de conseil appartenant aux ministères des Transports et de l'Environnement, fournit des prestations aux services extérieurs de l'Equipement, ainsi qu'aux collectivités locales, en particulier dans le cadre d'assistance gratuite financée par l'administration centrale.

de Laurent FABIUS

qui expose au Premier ministre que depuis le 1er avril 1979 l'A.n.i.f.o.m (Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre mer) refuse de donner suite aux demandes d'indemnisation présentées par les rapatriés, en faisant valoir l'expiration des délais de dépôt des dossiers fixés en application de la loi du 15 juillet 1970. S'il est exact que ces délais ont été prorogés à plusieurs reprises, il n'en demeure pas moins que certains rapatriés se trouvent aujourd'hui injustement privés de leur droit à réparation.

de Christian NUCCI

sur la situation des établissements pour lesquels les collectivités locales ont réalisé des investissements importants pour la création d'ateliers afin de permettre la mise en place d'options technologiques prévues par les dispositions de la «Réforme Haby» et qui pourtant sont contraints de laisser ces ateliers fermés faute de disposer du nombre d'heures nécessaires (complément de service ou heures supplémentaires)

de Louis DARINOT

sur la situation particulière des presbytères de communes rurales. En effet, la diminution notoire des personnels ecclésiastiques a amené les Evêchés à regrouper plusieurs communes sous l'autorité paroissiale d'un seul desservant.

Saisine du Conseil Constitutionnel
Pour le P.s, le processus d'adoption du Budget 1980 n'est pas conforme à la Constitution

Le Groupe socialiste a saisi jeudi le Conseil constitutionnel sur la conformité du budget 1980 à la Constitution. Cette saisine présente une importance politique que l'aspect technique du problème a passablement étouffé.

En effet, le Conseil constitutionnel avait également été saisi mercredi par Jacques Chaban-Delmas sur l'approbation des dépenses avant celle des recettes. Le président de l'Assemblée nationale, se contente d'expliquer ce qu'il avait accepté et ne sollicite en fait qu'une confirmation. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il a des doutes.

Ces doutes qui sont certitudes pour les socialistes, sont justifiées par plusieurs moyens :

1 - D'une part l'Art. 40 de la Constitution qui prévoit un vote dans l'ordre : recettes d'abord, dépenses ensuite.

2 - Ensuite le fait que dans la deuxième délibération, les députés aient revotés sur des articles déjà approuvés, ce qui est contraire à l'Art. 101 du règlement de l'Assemblée.

3 - Enfin, que la loi de finances a été adoptée définitivement le 17 décembre alors que le texte sur lequel était déposé les motions de censure et le rapport de la Commission paritaire AN-Sénat n'ont été publiés que les 18 et 19 décembre. En somme, on ne savait pas exactement sur quoi on se prononçait.

La saisine ajoute d'autre part que les art. 1 bis, 5 et 25 de la loi de finances ne paraissent pas dans leur motifs conformes à la Constitution. Rappelons que l'avis du Conseil constitutionnel doit tomber très rapidement. En effet s'il acceptait la thèse de la saisine socialiste, le Parlement devrait être convoqué en séance extraordinaire avant le 31 décembre. Faute de quoi, le gouvernement serait obligé d'alimenter ses finances par décret sur base de la reconduction par douzième du budget 1979, procédure à adopter de toute manière par une séance extraordinaire.

Une situation insolite qui s'ajouterait aux perturbations profondes du fonctionnement démocratique.

Télé P.S:

LE PROJET SOCIALISTE OUVRE LA VOIE DES LIBERATIONS

NECESSAIRES, MULTIPLIE LES INITIATIVES

ET CORRIGE LES IDEES RECUES

Qu'est ce qu'on attend pour être heureux ?

Jean Méo, l'éminent conseiller économique de Chirac avait bien raison, jeudi dans «*Le Monde*» de constater une grande convergence - de Ceyrac à Maire, en passant par Bergeron - dans le refus de la «croissance triste». Formellement du moins nous apporterons de l'eau à son moulin en reprenant à notre compte ce slogan fort bien trouvé du président du patronat.

«Non à la croissance triste» en effet. Reste à savoir ce que chacun juge triste. Et il va de soi que ce ne sont pas les mêmes choses qui font pleurer Ceyrac et les travailleurs, les commerçants et les consommateurs, les patrons et les chômeurs.

Les capacités financières des entreprises se redressent : voilà la croissance gaie souhaitée par Ceyrac. Le chômage va progresser en 1980, la croissance sera moins heureuse pour les futurs visiteurs de l'A.n.p.e.

Merci, papa Noël

Les boutiquiers de tout rang vont pouvoir eux aussi fêter Noël dans l'allégresse. Pour eux du moins, la croissance en 1980 sera tout sauf triste.

Monory a joué les pères Noël : contre quelques engagements (comme celui d'afficher leur prix) qui reviennent à respecter la réglementation en vigueur, les commerçants vont pouvoir se livrer à un de leurs sports favoris en toute impunité : la valse des étiquettes.

«Bonjour tristesse». Les consommateurs eux vont trouver la pilulle plutôt amère. Pour le coup ils risquent bien d'être les dindons de la farce. Car la concurrence dans les plis de laquelle Monory drape sa vilaine action ne saurait être qu'un leurre pour freiner les hausses de prix. Que le ministre aille donc «s'amuser» à faire le tour de son quartier ou de sa ville pour mettre en action sa fameuse loi du marché et acheter au «meilleur prix».

«Y a d'la joie». Beau slogan pour lutter contre la morosité ambiante. Un slogan sans doute à afficher en grosses lettres sur le fronton de la grande porte ouvrant sur la société que nous promet le capitalisme de demain : société de haute surveillance où peut nous conduire la télématique si on la laisse se développer dans les mains des multinationales. Société bureaucratique où chaque individu se verra assigner sa tâche dans le cadre d'une «harmonieuse» et très profitable division du travail nationale et internationale.

Ni pour le présent, ni pour cet avenir redoutable nous ne nous associerons à l'hymne à la joie qu'on voudrait faire entonner aux Français. Désolé M. Ceyrac, désolé M. Méo de devoir jouer les rabat-joie.

A travers la presse déchaînée

(suite de la première page)

conduit à inculper un journaliste pour avoir «détenu quelques secondes entre ses mains l'original ou la photocopie d'un document volé avant de le remettre à la composition». En dernière page du journal, l'information et un court interview de Claude Angeli : «*De fait, je suis intervenu sur TF1 dans le cadre de la tribune des partis politiques (*). Mais quelques minutes après, le journal télévisé annonçait mon inculpation. C'est drôle, non ?*»

Le Matin fait sa manchette avec l'affaire et lui consacre son éditorial sous le titre : «*la politique du croche-pied*». En dernière page, les informations sous un titre de 5 colonnes. «*Sur cette affaire des diamants,* écrit Jean François Doumic, *le silence de la presse de Robert Hersant et la grande discrétion des radios et télévisions nationales ont montré à quel point les révélations du Canard préoccupaient le pouvoir. En «prêtant» hier soir son antenne à Claude Angeli le P.s a voulu contribuer à rompre le silence des télévisions sur l'affaire. Dans ces conditions, qui serait étonné d'apprendre, au lendemain de ces deux inculpations, que le gouvernement est directement intervenu, par garde des Sceaux interposé, pour tenter de faire taire, par voies judiciaires, ce Canard qui dérange ?*»

Libération titre en une et en dernière page : «*Le parquet présente la facture des diamants*» avec ce commentaire : «*les choses basses meurent, parait-il, de leur propre poison : il n'aura pas fallu plus de deux mois au pouvoir pour distiller le sien*»

Sans aller jusqu'aux emportements de *la Lettre de la Nation, l'Aurore* et *Le Figaro* font tout de même place à l'information et reproduisent partiellement les déclarations des journalistes inculpés. C'est une attitude nouvelle de la part de sa presse Hersant dont on avait remarqué jusqu'ici, en ces affaires, la grande discrétion.

L'Humanité : 20 lignes en bas de colonne, page 2, sous le titre percutant : «Le Canard Enchaîné» inculpé. Chic et sobre, le minimum d'informations dans le minimum de place. Sans doute une nouvelle façon de déontologie de la «presse de vérité» selon Georges Marchais à la «presse à scandale» élargie, pour la ciconstance, à l'ensemble des quotidiens nationaux.

Procès de Prague

Deuxième épisode du procès des protestataires tchécoslovaques du «Comité de défense des personnes injustement poursuivies», (V.o.n.s). Six d'entre eux, condamnés le 23 octobre dernier, ont fait appel des lourdes peines dont ils avaient été frappés.

Le procès se déroule selon les mêmes rites policiers : expulsion des observateurs étrangers, salle d'audience quadrillée et interdite d'accès aux signataires de la Charte de 77, identification photographique de tous ceux qui s'efforçaient d'entrer au tribunal etc...

Plus que jamais, l'appel que Jiri Pelikan (1) a lancé dans nos colonnes pour le soutien aux inculpés tchèques reste d'actualité. Le combat pour le respect des Droits de l'Homme à Prague est capital. Il est connu grâce à une presse clandestine très active. Et dans une certaine mesure, le gouvernement tchèque est obligé de tenir compte de ces pressions.

Signalons en outre que sur ce point des actions unitaires sont envisageables. Le Bureau politique du P.c.f a en effet remis un document à l'ambassade tchécoslovaque qui précise : «vous devez libérer Vaclav Havel et ses amis».

(1) Ex-directeur de la télévision tchèque, naturalisé Italien et élu député à Strasbourg sur la liste du P.s.i.

Le Parti socialiste informé de l'arrestation de Jean-Jacques Marie et de l'avocate Elisabeth Guyot à Prague au moment où ils tentaient de pénétrer dans le siège du Tribunal appelé à juger les militants de la Charte 77 et du V.o.n.s, exige leur libération immédiate.

Les socialistes français rappellent leur entière solidarité avec les militants de la Charte 77 et du V.o.n.s injustement poursuivis.

(Communiqué de Lionel Jospin)

Wanted !

L'Europe des libertés et de l'espace judiciaire avance à grands pas ! Le Parquet de Sarrebrück offre 5 000 marks (plus de 10 000 francs) de récompense à qui permettra l'arrestation de deux malfaiteurs. Déjà, lors de l'enlèvement de Hans Martin Schleyer, le patron des patrons ouest-allemands, les autorités fédérales n'avaient pas hésité à appeler les citoyens allemands à la délation. Maintenant, la Justice offre des primes. A quand les nouveaux chasseurs de tête ?

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et Prénom .....

Adresse .....

.....

☐ Abonnement à 1 an : 250 F. Date et signature :

☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Réglement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.